

Réunion du : 12 février 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 23

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD Pierre et TREPKA Nicolas

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anaïs

REGLEMENTS 2025/2026

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1^{er} novembre à fin février.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

Equipes jeunes :

Championnats à 11 et à 8

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

1 – FOOT A 11

1.1. Matchs non joués

Coupe U15 - COULANGES 1 / FC CHATEAU CHINON ARLEUF du 17/01/2026 – Fixé le 21 février 2026.

U18 D2 – match n°55431366 du 07/02/2026, E. GUERIGNY 1 / ST PERE 1 – fixé le 07 mars 2026 à 14h30

U18 D2 – match n°55431368 du 07/02/2026, AFGP58 1 / COULANGES 2 – fixé le 21 février 2026

U15D1 – match n°55433780 du 07/02/2026, ASA VAUZELLES 1 / FC DECIZE 1 – fixé le 14 février 2026

1.2. Modifications de rencontres

Championnat U18 D1 – match n° 55431330 du 28/02/2026, CS CORBIGNY 1 / US COULANGES 1

En raison de la programmation d'un plateau U9 à CORBIGNY, la Commission décale cette rencontre à 17h30.

Championnat U18 D2 – match n° 55431370 du 28/02/2026, US COULANGES 2 / ENT. ESN58

En raison de la programmation du Festival U13 à COULANGES, la Commission décale cette rencontre à 17h30.

1.3. Coupe U15 Consolante

La Commission procède au tirage au sort du cadrage de la Coupe Consolante U15 :

Matchs du 21 février 2026 :

Match n°1 : AS POUILLY 1 / E. PREMERY GUERIGNY

Match n°2 : UCS COSNE 1 / E. CHATILLON 1

2 – FOOT A 8

2.1. Matchs non joués

U13 D1 – match n° 55432839 du 07/02/2026, FC DECIZE 1 / RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 (terrain imprat.) – fixé le 04/04/2026

U13 D2A – match n° 55432885 du 07/02/2026, CORBIGNY 1 / FC NEVERS 1 – fixé le 25/02/2026 à 15h

U13 D2B – match n°55432930 du 07/02/2026, E. ST ELOI 1 / E. CERCY 1 – fixé le 28/03/2026 (*sous réserve de non-qualification à la finale départementale du festival U13*)

U13 D2B – match n° 55432931 du 07/02/2026, JS MARZY 1 / FC NEVERS BANLAY 1 (terrain imprat.) – fixé le 04/04/2026

U13 D3A – match n°55432961 du 07/02/2026, E. CHAULGNES 1 / POUILLY 2 – fixé le 04/04/2026

Critérium U11 – match du 07/02/2026, FC DECIZE / FC CHATEAU CHINON ARLEUF – fixé le 14/02/2026

2.2. Modifications de rencontres

Championnat U13D1 – match n°55432855 du 18/04/2026, E. ESN58 1 / CLAMECY 1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 02/05/2026.

Accord de la Commission

Championnat U13D3C – match n°55472468 du 18/04/2026, E. ESN58 2 / FC IMPHY 1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 04/04/2026

Accord de la Commission.

Championnat U13D3A – match n° 55432962 du 07/02/2026, AS VARZY 1 / COSNE UCS 3

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 02/05/2026.

La Commission accorde à titre exceptionnel le report toutefois elle refuse la date proposée et fixe la rencontre au 04/04/2026, 1^{ère} date MR du calendrier.

La Commission inflige une amende de 10€ au club de COSNE UCS pour demande de modification de match hors procédure réglementaire.

Elle rappelle aux clubs de COSNE UCS et VARZY la procédure figurant en préambule du présent procès-verbal concernant les demandes de modifications de rencontre.

Critérium U11 – match du 07/02/2026, AS ST BENIN / AFGP58 2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 25 avril 2026.

Refus de la Commission, cette date est réservée au Festipouss.

Elle demande aux deux clubs de bien vouloir s'accorder sur une nouvelle date de jeu.

3 – TOURNOIS

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs **qu'ils doivent déclarer auprès du District leurs tournois annuels** (Futsal et herbe) :

- 1^{er} et 02/05/2026 : tournoi annuel de l'ASA VAUZELLES (U7/U9/U11/U13)
- 14 et 15/05/2026 : tournoi annuel de CORBIGNY (U18)
- 14, 16 et 17/05/2026 : tournoi annuel de l'AFGP 58 (U7 à U18)
- 20/06/26 (ou 21/06/26) : tournoi féminin de l'AFGP 58 (U13F/U16F)
- 20 et 21/06/2026 : tournoi annuel de GUERIGNY URZY (U7/U9/U11/U13)

4 – COURRIEL

- Du club du FC DECIZE. Pris note, une réponse sera apportée.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Festival U13 Pitch

Les ½ finales du Festival U13 Pitch auront lieu **le samedi 28 février 2026** :



Organisation du 28-Février-26
1/2 Finale Principale Festival U13 Pitch



Poule 1	Poule 2	Poule 3
FC Nevers 1	AFGP 58 1	AFGP 58 2
RC Nevers Challuy Sermoise 2	UCS Cosne 2	AS Clamecy
ESN 58 1	US Coulanges 1	Fc Nevers Banlay 1
E.St Benin Montigny	ASA Vauzelles 2	CS Corbigny
JS Marzy	E.St Benin La Machine	Fc Decize 1

Les sites d'accueil sont ceux figurant en jaune.

Festival Coupe Principale

- **Poule 1** : FC Nevers (Rendez-vous à 14h00)
- **Poule 2** : US Coulanges Terrain Synthétique (Rendez-vous à 13h30)
- **Poule 3** : AS Clamecy (Rendez-vous à 09h00)



Organisation du 28-Février-26
1/2 Finale Consolante Festival U13 Pitch



Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
US Coulanges 2	E.Chaulgnes La Charité	FC Château Chinon Arleuf	Fc Decize 2
UCS Cosne 3	AFGP 58 3	E.ESN-Charrin 2	Fc Nevers 2
US St Pierre	E.St Eloi Guérigny	Fc Imphy	Cs Corbigny 2
E.Cercy Moulins Chatillon	V.Prémery	AS Pouilly 1	As Pouilly 2

Les sites d'accueil sont ceux figurant en jaune.

Festival Coupe Consolante

- **Poule 1** : Us St Pierre (Rendez-vous à 09h00)
- **Poule 2** : V. Prémery (Rendez-vous à 09h00)
- **Poule 3** : E.ESN Charrin (Dornes) (Rendez-vous à 14h00)
- **Poule 4** : CS Corbigny 2 (Rendez-vous à 9h00)

La Présidente
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance
Anaïs TENAILLE



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.